

20200520 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/24873/frontiere-franco-italienne-une-femme-et-son-enfant-de-5-ans-refoules-en-italie-sans-avoir-pu-deposer-l-asile>

Actualités



Une centaine de migrants a été refoulé en Italie depuis mi-mars. Crédit : Ansa

Frontière franco-italienne : une femme et son enfant de 5 ans refoulés en Italie sans avoir pu déposer l'asile

Par [Leslie Carretero](#) Publié le : 20/05/2020

Une femme originaire de Centrafrique et son enfant de 5 ans, malade, ont été interpellés à la frontière franco-italienne la semaine dernière et renvoyés en Italie. Malgré sa volonté de déposer l'asile en France, cette mère n'a pas eu la possibilité de le faire. Les associations s'inquiètent des "violations du droit d'asile".

Jeudi 14 mai, une femme centrafricaine accompagnée de son fils de 5 ans ont été interpellés par les forces de l'ordre dans le train en gare de Menton, dans les Alpes-Maritimes, et emmenés au poste de police de la ville.

Ils ont ensuite été renvoyés manu militari en Italie alors que la mère a "clairement exprimé son souhait de déposer l'asile en France", explique à InfoMigrants Lola Schulmann, chargée de plaider pour les réfugiés et migrants pour Amnesty International. "Son fils a été opéré de l'œsophage il y a quelques semaines et il a une sonde gastrique au niveau de l'estomac", ajoute-t-elle.

"Selon des témoins de la scène, une policière présente lors du contrôle aurait dit à ses collègues que le petit devait être emmené à l'hôpital", précise Laure Palun, de l'association

nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), jointe par InfoMigrants. "Mais au lieu de cela, les policiers ont refusé qu'ils demandent l'asile et les ont expulsés".

>> **À (re)lire :** [La France a expulsé des migrants malgré les mesures de lutte contre le coronavirus](#)

"Malgré la crise sanitaire (...) les forces de l'ordre françaises se sont contentées de déposer la famille de l'autre côté de la frontière, en Italie, sans argent ni nourriture, à une dizaine de kilomètres de la commune de Vintimille", écrivent plusieurs associations - dont Amnesty et l'Anafé - dans un [communiqué](#).

Résultat : cette mère et son enfant se sont retrouvés à la rue, le centre de la Croix-Rouge de Vintimille ne pouvant plus recevoir de nouveaux arrivants car [il a été placé en quarantaine après qu'un des résidents a été détecté positif au coronavirus](#).

La mère, qui ne connaît personne en Italie, souhaitait s'installer chez des proches qui vivent en France en attendant l'examen de son dossier d'asile.

"Le droit constitutionnel d'asile n'est pas respecté en France"

Face à cette "violation du droit d'asile" dénoncée par les associations, la famille a déposé un référé au tribunal administratif de Nice. Mais le jugement négatif rendu mercredi 20 mai inquiète les militants. "Le juge a estimé que le refus d'entrée n'était pas une violation en tant que tel", souffle Lola Schulmann. "Pourtant, depuis le début de l'année, ce même tribunal a rendu 11 décisions positives dans des cas similaires", poursuit-elle.

"On est scandalisé par cette décision de justice", déclare Laure Palun. "Le droit constitutionnel d'asile n'est pas respecté en France".

>> **À (re)lire :** [Malgré le coronavirus, la France renvoie des migrants en Italie du Nord, une des zones les plus infectées au monde](#)

La famille a annoncé son intention de faire appel auprès du Conseil d'État.

Depuis le début du confinement décrété le 17 mars en France, une centaine de migrants ont été refoulés à la frontière franco-italienne. "C'est malheureusement courant", signale encore Lola Schulmann mais "le cas de cette Centrafricaine est particulier car son enfant est malade, la femme est seule et elle voulait déposer l'asile". Cette famille, vulnérable, aurait dû recevoir la protection de la France, estiment les associations.